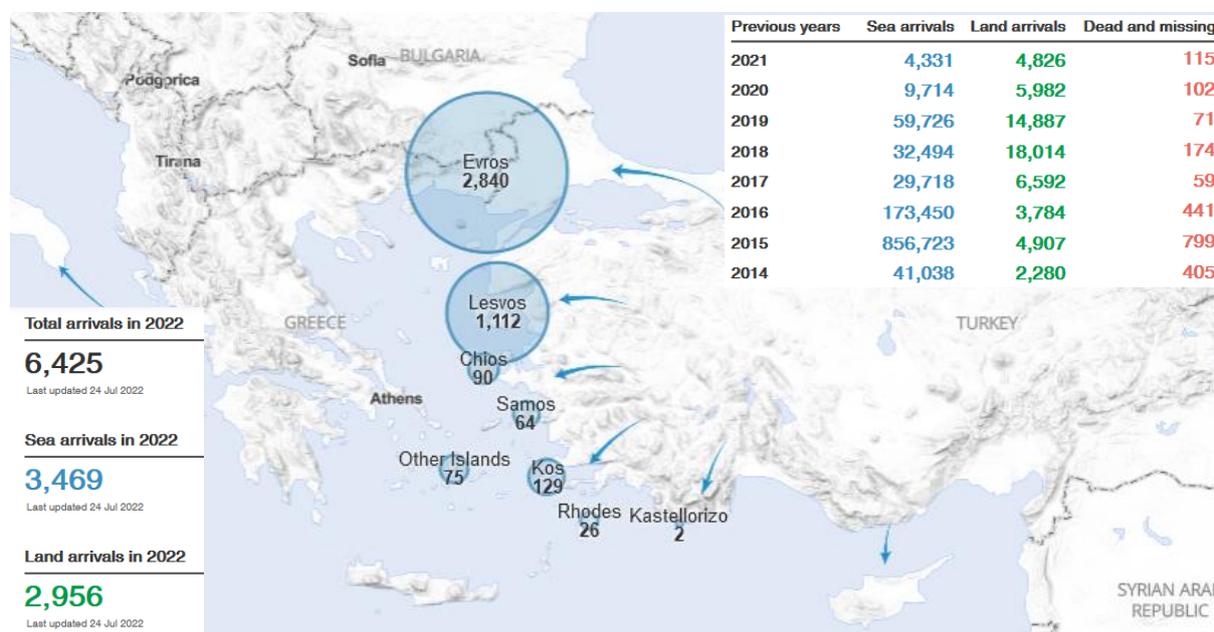


Fiche d'information Grèce – mise à jour 2023

État au 11 août 2023

1 Faits et chiffres

La Grèce, située aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE), est une route migratoire particulièrement importante depuis la Turquie. Selon le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 11 872 personnes en quête de protection sont arrivées dans l'UE en passant par la Grèce entre le début de l'année 2023 et le 30 juillet 2023.



Arrivées en Grèce de janvier au 30 juillet 2023. Source : HCR

2 Pratique et jurisprudence

Selon ses propres indications, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) renonce dans une large mesure à recourir à la procédure Dublin avec la Grèce¹. En 2022, il y a eu trois **transferts Dublin** vers ce pays (sur neuf approbations de la Grèce). Jusqu'à la fin du mois de juin 2023, 12 requêtes de prise en charge au titre du règlement Dublin III ont été faites à la Grèce, qui en a accepté une. Aucun transfert n'a eu lieu². Au cours du premier semestre 2023, aucun arrêt Dublin du Tribunal administratif fédéral (TAF) ne concernait la Grèce.

¹ SEM, *Manuel Asile et retour*, état au 1er mars 2019, C 3 – procédure Dublin, p. 14.

² SEM, *Statistique en matière d'asile*, 7-50 : Dublin : requêtes de (re)prise en charge, exécutions et transferts.

La pratique suisse en ce qui concerne la Grèce **en tant qu'État tiers sûr** est restrictive. Le SEM et le TAF partent généralement du principe que les personnes bénéficiant d'un statut de protection en Grèce peuvent y être renvoyées.

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) n'a rendu aucun arrêt concernant des renvois vers la Grèce au titre du **règlement Dublin III** au cours du premier semestre 2023.

Pour ce qui est de la Grèce en tant qu'**État tiers sûr**, si le Tribunal reconnaît la situation précaire dans laquelle se trouvent les personnes bénéficiant d'une protection en Grèce, il n'y voit pas de discrimination systématique. Le Tribunal nie également le risque de violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) (interdiction de la torture, de peines ou de traitements inhumains ou dégradants).

Un arrêt de référence³ a toutefois précisé en mars 2022 la jurisprudence relative au caractère raisonnablement exigible du renvoi des familles avec enfants et des personnes très vulnérables. Un examen plus approfondi doit être effectué pour ces groupes de personnes. Le renvoi de familles et de personnes extrêmement vulnérables ne peut, en principe, plus être jugé raisonnablement exigible. Cette évolution est encourageante, même si l'OSAR estime qu'elle n'est pas encore suffisante.

Sur 79 arrêts rendus en 2023 (publication jusqu'au 7 août 2023) portant sur les États tiers sûrs, 53 concernaient la Grèce. Sept recours ont été admis.

Arrêts importants

CEDH	21.01.11	Étape clé Dublin-Grèce ; la CEDH a constaté en l'espèce une violation de l'article 3 de la CEDH en raison des conditions de vie et de détention en Grèce (informations complémentaires).	M.S.S. v. Belgium and Greece (No 30696/09)
CJUE	21.12.11	Conséquence pour l'application du Règlement Dublin. Arrêt des renvois à l'échelle européenne	Affaires jointes C-411/10 et C-493/10
TAF	13.02.20	Arrêt de référence, critique	D-559/2020
Comité européen des droits sociaux	12.07.21	Décision ; les conditions de vie des enfants réfugiés en Grèce ne respectent pas les droits humains.	ICJ et ECRE c. Grèce
TAF	28.03.22	Arrêt de référence (approbation) ; le caractère raisonnablement exigible du renvoi de familles et de personnes extrêmement vulnérables n'est en principe plus acceptable et doit être clarifié de manière approfondie.	E-3427/2021 et E-3431/2021

³ TAF, arrêt de référence [E-3427/2021](#) et [E-3431/2021](#) du 28 mars 2022.

3 Situation des personnes bénéficiant d'une protection en Grèce

La situation des personnes bénéficiant d'un statut de protection en Grèce est fragile à plusieurs égards, la protection accordée n'existant que sur le papier. Depuis juin 2020, elles sont tenues de quitter leur hébergement au plus tard 30 jours après avoir été reconnues comme telles. Il n'existe ni assistance de l'État ni assistance financière. En conséquence, les personnes bénéficiant d'un statut de protection en Grèce se retrouvent généralement sans abri et luttent pour leurs besoins les plus élémentaires. L'accès au marché du travail est très difficile ; il n'existe pas de programmes publics d'insertion sur le marché du travail. L'accès au marché du travail et au système de santé publique nécessite un numéro de sécurité sociale dont l'obtention est subordonnée à divers obstacles et conditions bureaucratiques. Il n'existe en Grèce aucune voie de recours effectif pour les personnes au bénéfice d'un statut de protection internationale qui se voient nier leurs droits socioéconomiques et se retrouvent dans un état de dénuement matériel extrême, en violation de l'article 3 CEDH.

4 Position de l'OSAR

L'OSAR déconseille les renvois de personnes au titre du règlement Dublin III et de l'accord de réadmission (personnes bénéficiant d'un statut de protection en Grèce).

Du point de vue de l'OSAR, il existe un risque prépondérant de violation de l'article 3 de la CEDH en cas de renvoi vers la Grèce en raison de la surcharge du système d'asile et de l'absence d'assistance de l'État en cas de reconnaissance du statut.

5 Sources et rapports

SFH	Seite zu Griechenland auf der Website Seite zu Griechenland im Asylwiki	
RSA	https://rsaegean.org/en/#	
RSA / Pro Asyl	The state of the Greek asylum system, twelve years since M.S.S. - RSA & Stiftung PRO ASYL Submission to the Committee of Ministers of the Council of Europe in the cases of M.S.S. v. Belgium and Greece & Rahimi v. Greece	07/2023
ECRE / AIDA	AIDA Report Greece, 2022 Update	06/2023
Greek Refugee Council, Save the children	Without papers, there is no life - Legal barriers in access to protection for unaccompanied children in Greece	31/05/2023
RSA	The Greek asylum procedure in figures in 2022 – Analysis of main trends in refugee protection	03/2023
GRETA	Report concerning the implementation of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings by Greece	23/03/2023
RSA / Pro Asyl	Beneficiaries of international protection in Greece – Access to documents and social-economic rights	03/2023
INTERSOS Hellas, Greek Forum of Migrants, GRC, HIAS	Being hungry in Europe: An analysis of the food insecurity experienced by refugees, asylum seekers, migrants and undocumented people in Greece.	05/2023
RSA / Pro Asyl	Persisting systematic detention of asylum seekers in Greece	06/2022
RSA	Briefing – Systematic breaches of the rule of law and of the EU asylum acquis at Greece's land and sea borders	06/2022
RSA / Pro Asyl	Greece arbitrarily deems Turkey a “safe third country” in flagrant violation of rights	02/2022
ACCORD	Anfragebeantwortung zu Griechenland: Versorgungslage und Unterstützungsleistungen für Personen mit internationalem Schutzstatus	22/01/22
ACCORD	Griechenland: Versorgungslage und Unterstützungsleistungen für (nach Griechenland zurückkehrende) Personen mit internationalem Schutzstatus	26/08/21
ECRE	ECRE Legal Note 9: Asylum in Greece: A Situation Beyond Judicial Control?	06/2021
RSA / Pro Asyl	Stellungnahme zur aktuellen Situation von international Schutzberechtigten in Griechenland	12/04/21
Mobile Info Team	Report on accommodation for asylum seekers and beneficiaries of international protection in Greece.	15/02/21
RSA / Pro Asyl	Information zur Situation international Schutzberechtigter in Griechenland	09/12/20
CPT	CPT Report to the Greek Government	19/11/20
RSA / Pro Asyl	Third party intervention in the case of Kurdistan Darwesh and others v. Greece and the Netherlands Application no. 52334/19	04/06/20
Amnesty International	Greece: Resuscitation required – The greek health system after a decade of austerity	28/04/20
RSA / Pro Asyl	Comments on the Reform of the International Protection Act	23/04/20